Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212202055-20260320-20260320_DELIB2-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice	11
Présents	11
Votants	11

L'an deux mil vingt-six,
le vendredi 20 mars,
Le Conseil Municipal de Plorec-Sur-Arguenon
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Jean-Claude COLIN, doyen de l'assemblée.
Date de convocation du Conseil Municipal : 16/03/2026

PRESENTS : AMOSALA S., BREXEL J., COLIN J.-C., DANIEL R.-M., LE DOUJET C., MAITRALAIN F., SAMSON J., SIMEON J., TULASNE E.

ABSENTS EXCUSES : CADE A. donne procuration à SAMSON J., ROUXEL R. donne procuration à DANIEL R.-M.

SECRETAIRE : BREXEL J.

20260320 – DELIB2 : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit trois adjoints maximum.

Il est proposé la création de trois postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, la création de trois postes d'Adjoints au Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Rose-Marie DANIEL

